

# RECUEIL DES PRATIQUES

FONDS RÉGIONAUX  
D'INVESTISSEMENT JEUNESSE  
(FRIJ)

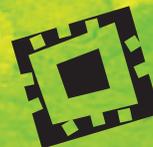


Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec



# PRÉAMBULE

## LE RESPONSABLE FRIJ (R-FRIJ)

*Le terme responsable FRIJ renvoie à la personne, au sein du forum jeunesse, dont les tâches sont liées à la gestion du fonds; il peut s'agir d'un coordonnateur (ou d'un directeur) ou d'un autre employé du forum jeunesse.*

Les forums jeunesse sont des acteurs du développement régional par et pour les jeunes. Ils travaillent au quotidien à connaître les réalités de leur région et des jeunes qui l'habitent. Ils sont présents dans toutes les régions du Québec. C'est pour mieux outiller les forums jeunesse que le gouvernement leur a confié la gestion des Fonds régionaux d'investissement jeunesse, communément appelés les «FRIJ». Les FRIJ sont donc des fonds gérés PAR les jeunes et POUR les jeunes, et ce, dans l'optique du respect des réalités et des spécificités régionales.

Au cours des dernières années, des démarches ont déjà été faites par les forums jeunesse afin de mettre en commun leur expertise en matière de gestion de ces fonds. Depuis plus d'un an, l'augmentation de la concertation des responsables FRIJ dans les forums jeunesse a permis de voir émerger de nouveaux besoins. Ce recueil se veut donc un outil pour toute personne au sein d'un forum jeunesse qui souhaite accroître non seulement sa connaissance générale des FRIJ, mais aussi des différentes méthodes de travail développées dans les autres régions afin de s'adapter aux spécificités régionales. Il s'agit donc d'un coffre à outils pouvant être adapté aux besoins des forums jeunesse.

## LE COMITÉ

C'est lors de la rencontre annuelle des responsables FRIJ qui s'est tenue en décembre 2009 que le besoin de développer un outil répertoriant les différentes pratiques liées à la gestion des FRIJ a été exprimé et que le travail a été confié au comité des R-FRIJ, dont voici les membres :

- **Frédéric Beaulieu** (Regroupement Action Jeunesse 02)
- **Flavio Gavidia** (Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale)
- **Vincianne Falkner** (Forum jeunesse de l'île de Montréal)
- **Mélodie Hallé** (Table jeunesse Outaouais)
- **Caroline Dubé et Josée Parisée** (Forum jeunesse Côte-Nord)
- **Julie Provencher** (Forum jeunesse Centre-du-Québec)
- **Audrey Tardif** (Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec)

Nous tenons à les remercier d'avoir contribué à la rédaction de ce recueil. Leurs commentaires et leurs conseils tout au long du processus de conception auront permis de mieux rendre compte de la diversité des pratiques liées aux FRIJ. Nous tenons aussi à remercier chacun des responsables FRIJ d'avoir fourni des exemples et des trucs en provenance de leur forum jeunesse.



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
LE COMITÉ	1
TABLE DES MATIÈRES	3
<b>HISTORIQUE DU FRIJ</b>	<b>5</b>
LES MANDATS LIÉS AUX FRIJ	7
QUE FAIT UN RESPONSABLE FRIJ ?	8
<b>LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11</b>
LES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX (PLR)	15
LES ACTIONS JEUNESSE STRUCTURANTES (AJS)	19
<b>LES OUTILS DU RESPONSABLE FRIJ</b>	<b>23</b>
BOTTIN DES PARTENAIRES	27
LEXIQUE	35





# HISTORIQUE DU FRIJ

## DIX ANS DE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



En février 2000, tous les grands acteurs du développement économique, social et culturel du Québec se sont réunis au Sommet du Québec et de la jeunesse. Leur objectif était d'inscrire les espoirs et défis des jeunes générations au cœur des priorités de l'ensemble de la société québécoise. Réunis sous la présidence du premier ministre, plus de 75 participants, dont une vingtaine de jeunes, ont ciblé les actions visant à répondre à des besoins immédiats, mais aussi à provoquer des changements profonds et durables. La création du **Fonds Jeunesse Québec** est l'une des principales initiatives auxquelles le Sommet a donné naissance. L'enveloppe initiale du Fonds Jeunesse Québec s'élevait à 240 millions de dollars et provenait, à parts égales, du secteur privé et du gouvernement du Québec.

La mission du Fonds Jeunesse Québec était de soutenir financièrement les jeunes dans leur insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle. La Société de gestion du Fonds Jeunesse avait réparti la somme qui lui avait été confiée lors de sa création en trois enveloppes : l'enveloppe nationale, l'enveloppe régionale et l'enveloppe liée à la mesure « Une école ouverte sur son milieu ». Dans l'enveloppe nationale, 154,1 millions de dollars étaient réservés aux initiatives qui répondaient aux critères généraux du Fonds, peu importe le montant ou le territoire en jeu. L'enveloppe régionale, d'un montant de 15,9 millions, permettait de financer des projets selon les spécificités locales et régionales en collaboration avec les forums jeunesse régionaux. Les promoteurs avaient donc le choix de déposer leur projet directement au Fonds Jeunesse Québec, ou encore de déposer leur projet à leur forum jeunesse. Les forums jeunesse effectuaient alors une première analyse du projet et le recommandaient aux analystes du Fonds, dont le conseil d'administration prenait la décision finale. Cette collaboration entre le Fonds et les forums jeunesse a permis de soutenir la réalisation de 581 projets dans toutes les régions du Québec.

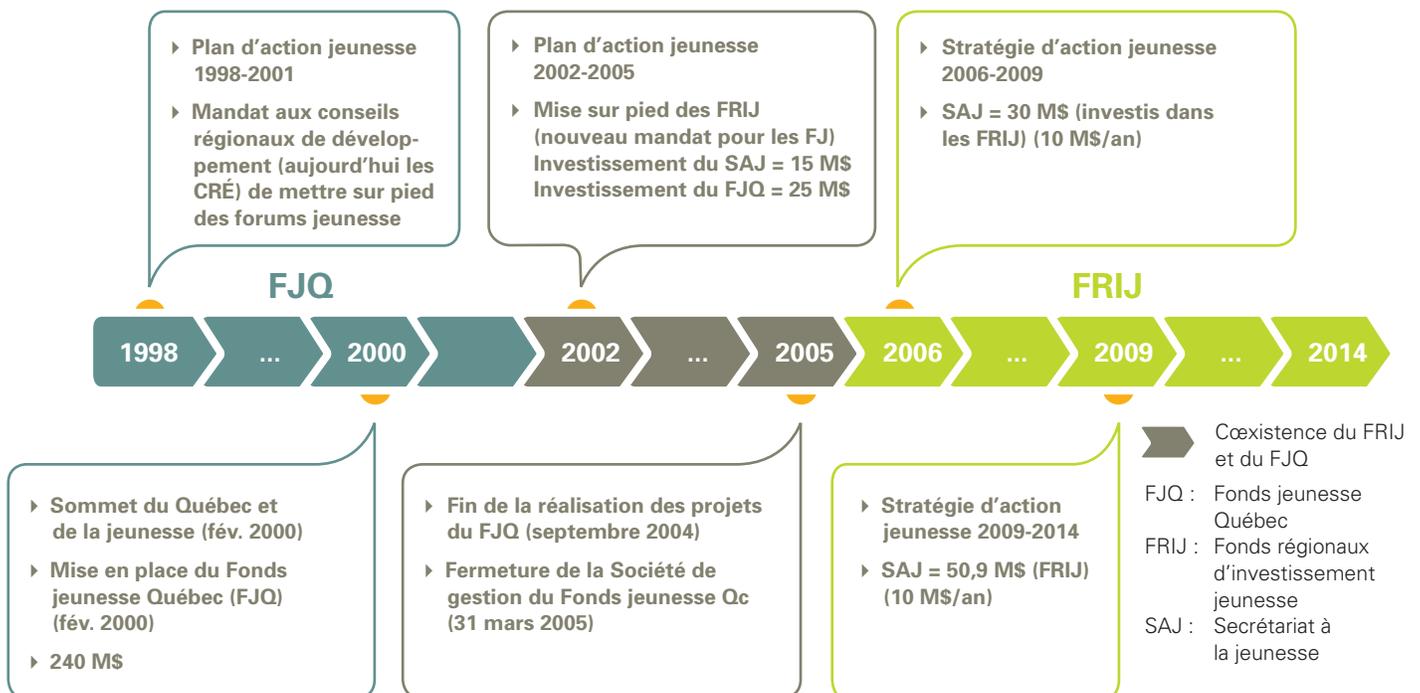
Dans la perspective de renforcer les régions et de favoriser la prise en main par les jeunes de leur développement, le **Plan d'action jeunesse 2002-2005** du gouvernement du Québec a confié aux forums jeunesse régionaux la gestion de nouveaux fonds, les Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ). Le gouvernement a consacré une enveloppe de 5 millions de dollars à ces fonds en 2003-2004, et de 10 millions en 2004-2005. Parallèlement, en novembre 2002, lors du Rendez-vous national des régions, le gouvernement annonçait un investissement de 25 millions provenant des surplus du Fonds Jeunesse Québec dans les FRIJ. La caractéristique innovante des FRIJ est qu'ils sont gérés par et pour les jeunes. En effet, encore aujourd'hui les

administrateurs des forums jeunesse sont âgés de moins de 35 ans et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes et au développement des régions du Québec par leur implication dans la gestion des FRIJ.

En 2006, l'adoption de la nouvelle stratégie gouvernementale en matière de jeunesse a entraîné des modifications significatives dans la gestion des FRIJ. Désormais, sont admissibles à une aide financière les initiatives qui, tout en visant l'amélioration de la situation des jeunes en région, sont aussi susceptibles de contribuer à la réalisation d'objectifs, de priorités ou d'orientations identifiés dans la **Stratégie d'action jeunesse 2006-2009** du gouvernement du Québec et du Plan quinquennal de développement de la région concernée élaboré par la Conférence régionale des élus. Il est aussi demandé aux forums jeunesse d'utiliser une partie majoritaire du FRIJ pour soutenir des actions jeunesse structurantes (AJS) (voir la section AJS pour plus de détails). Une enveloppe nationale de 30 millions a été versée aux FRIJ au cours des trois années de la stratégie, soit 10 millions par année.

Avec sa nouvelle **Stratégie d'action jeunesse 2009-2014**, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour les régions de se rendre attrayantes aux yeux des jeunes et de développer leur sentiment d'appartenance. Pour y parvenir, il renouvelle l'enveloppe des FRIJ pour une durée de cinq ans appuyant ainsi des projets novateurs ayant un impact sur les communautés.

### LES FRIJ EN BREF...



# LES MANDATS LIÉS AUX FRIJ

Les FRIJ sont des fonds qui sont gérés dans l'optique du respect des réalités et des spécificités régionales. Pour cette raison, les forums jeunesse régionaux du Québec peuvent les « teinter » de leurs couleurs. Cependant, certaines modalités d'utilisation des FRIJ ont été instaurées par le gouvernement du Québec.

Voici les mandats des forums jeunesse, tirées des **conventions de subvention** signées entre le Secrétariat à la jeunesse et les forums jeunesse régionaux ou les conférences régionales des élus dans le cas des forums jeunesse non incorporés :

- a) *Favoriser la représentation des jeunes en région, encourager et maintenir la concertation des représentants jeunes en région avec les partenaires locaux et régionaux et exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse.*
- b) *Favoriser la participation citoyenne des jeunes, en mandatant un agent de participation citoyenne, afin :*
  - *D'encourager l'engagement des jeunes, notamment dans les instances décisionnelles et les organismes locaux et régionaux;*
  - *De collaborer avec les autres partenaires du SAJ et agents sur le plan régional, notamment en matière de développement durable et d'entrepreneuriat;*
  - *De contribuer à la mise en œuvre, en région, des différents moyens d'action dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 en matière de participation citoyenne, dont le programme Électeurs en herbe et la réalisation d'activités de reconnaissance de l'implication citoyenne des jeunes;*
- c) *Administrer le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) pour supporter des projets locaux et régionaux et/ou des actions jeunesse structurantes, soit :*
  - *Initier ou participer, mobiliser et négocier la mise en œuvre et le suivi des actions jeunesse structurantes issues du FRIJ;*
  - *Accompagner des promoteurs, analyser des projets locaux et régionaux, s'il y a lieu, en plus de faire le suivi des projets acceptés via le Fonds régional d'investissement jeunesse.*

Ajoutons qu'un minimum de 50 % du FRIJ et des intérêts générés doivent être affectés, au terme de la convention, au financement d'actions jeunesse structurantes (AJS).



## UN TRUC

*Il ne faut pas confondre accompagnement et formation. Règle générale, le responsable FRIJ n'a pas la responsabilité d'enseigner aux promoteurs comment gérer leur projet. Il peut toutefois suggérer certaines formations aux promoteurs s'il le juge nécessaire ou encore, les mettre en contact avec des personnes ressources dans un domaine précis.*

## QUE FAIT UN RESPONSABLE FRIJ ?

Les tâches et les obligations d'un responsable FRIJ peuvent varier d'un forum jeunesse à un autre. Cependant, il est généralement possible de regrouper ses principales tâches en cinq catégories, soit **l'accompagnement, la concertation, l'analyse, la promotion et la gestion du Fonds.**

### L'ACCOMPAGNEMENT

Lorsqu'il est question de réaliser un projet, le responsable FRIJ est généralement le premier contact qu'aura le jeune ou l'organisme promoteur avec le forum jeunesse (surtout en ce qui concerne les projets locaux et régionaux (PLR)). L'accompagnement est nécessaire notamment pour aider les promoteurs à comprendre les critères d'admissibilité, à remplir les documents liés à la demande et à comprendre l'ensemble du processus mis en place par le forum jeunesse afin d'obtenir une aide financière du FRIJ.

Le responsable FRIJ peut aussi accompagner les promoteurs pour leur permettre de mieux définir leur projet, de trouver de nouveaux partenaires, de consolider leur structure de financement ou de bonifier leur projet (en développement durable ou en participation citoyenne par exemple). L'accompagnement peut aussi se traduire par du référencement visant à orienter les promoteurs vers les programmes, organismes et ressources appropriés à leur projet. L'accompagnement peut donc commencer dès l'élaboration d'une idée de projet et se poursuivre pendant tout le développement de ce dernier sous forme de suivi personnalisé. Un petit coup de fil de temps à autre ou une visite sur le lieu du projet permet de s'assurer que le promoteur garde le cap, mais permet aussi d'intervenir pour régler ou prévenir un problème qui mettrait en péril la réalisation du projet.

L'accompagnement des promoteurs peut se poursuivre au-delà de la demande de subvention au FRIJ afin de les aider à développer une autonomie financière en trouvant d'autres possibilités de financement ou en s'assurant simplement qu'ils arrivent à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

L'accompagnement varie beaucoup d'une région à l'autre. En général, les forums jeunesse qui réalisent des appels de projets consacrent moins d'énergie à l'accompagnement. Cela dépend, entre autres, de la disponibilité et du champ de compétence des employés.

### LA CONCERTATION

La concertation des différents partenaires jeunesse locaux et régionaux fait souvent partie des tâches du responsable FRIJ. Que ce soit dans le cadre de l'accompagnement d'un projet soumis par un jeune ou un organisme promoteur ou encore de l'initiative du forum jeunesse lui-même, la concertation des partenaires est essentielle pour implanter et faire avancer des projets dans nos communautés respectives. Le forum jeunesse étant bien souvent déjà impliqué avec les acteurs du milieu, le responsable FRIJ peut initier ou plus simplement participer à la concertation de partenaires. Cette concertation peut avoir comme objectif de discuter d'orientations ou de préparer une décision à être prise concernant une priorité du forum ou un projet en développement. La concertation se poursuit tout au long de la réalisation du projet. Le forum jeunesse peut alors influencer l'évolution des initiatives développées, mais également apprendre et bénéficier de l'expertise de ses partenaires.

### EXEMPLE DE CONCERTATION DU FORUM JEUNESSE CÔTE-NORD ET SON RÉSEAU EXPRESS

Sur la Côte-Nord, le forum jeunesse a développé une façon de faire pour répondre à des besoins urgents qui proviennent du milieu (ex. : mise sur pied d'une halte-garderie dans un milieu où un gros boom d'emploi vient d'avoir lieu). Le but du réseau express est de réunir la majorité des bailleurs de fonds du territoire qui touche le promoteur autour d'une même table. Ainsi, le promoteur n'a qu'à présenter son projet une seule fois aux divers bailleurs de fonds. Ces derniers vérifient si la demande est admissible selon les critères de leurs programmes respectifs et donnent ensuite le feu vert au projet. Évidemment, ce genre de réseau se crée seulement dans le cadre de besoins urgents qui touchent la qualité de vie des Nord-Côtiers.

#### L'ANALYSE

Outre l'accompagnement, l'analyse des projets déposés au FRIJ est sûrement la fonction principale du responsable FRIJ, puisqu'elle permet au comité d'analyse et de recommandation ou au conseil d'administration du forum jeunesse de prendre une décision éclairée concernant la répartition des sommes du Fonds régional d'investissement jeunesse entre les différents projets. Une analyse rigoureuse doit mettre en relief toutes les composantes d'un projet. Elle comprend normalement une mise en contexte, une description, un plan de financement, une évaluation du projet et parfois une recommandation (voir plus de détails dans les sections suivantes).

#### LA PROMOTION

Le responsable FRIJ a souvent à s'occuper de la promotion même du Fonds régional d'investissement jeunesse auprès des partenaires du forum jeunesse, des acteurs de développement local et régional ainsi qu'auprès des jeunes. Cette promotion est faite par l'entremise de publicités, de communiqués de presse, de conférences de presse, d'envoi de lettres et/ou de courriels aux organismes concernés, etc. S'il réalise un appel de projets, le responsable FRIJ procèdera, la plupart du temps, à un lancement officiel en présence des autorités compétentes, comme par exemple le ministre responsable de la région.

Dans un autre ordre d'idées, le responsable FRIJ s'occupe parfois de faire le suivi de la promotion qui est faite par les promoteurs des initiatives financées par le FRIJ. Par exemple, il pourra procéder à des vérifications

afin de s'assurer que la visibilité offerte aux différents partenaires est conforme aux clauses inscrites dans le protocole d'entente.

Finalement, il peut aussi faire lui-même la promotion des initiatives financées par le FRIJ et même des autres projets du forum jeunesse qui ne sont pas financés par le fonds. Cette promotion peut aider à la mobilisation des jeunes et des organismes jeunesse dans leur milieu en leur donnant des exemples de projets qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation.

### EXEMPLE DE PROMOTION DU FORUM JEUNESSE LANAUDIÈRE

Afin de cibler des promoteurs potentiels, mais surtout dans le but de bien les informer, la responsable FRIJ du Forum jeunesse Lanaudière fait des tournées de promotion du FRIJ dans chacune des tables jeunesse présentes sur son territoire. Ces séances, d'une durée d'une demi-heure, sont l'occasion pour elle d'expliquer l'ensemble des étapes d'une demande de financement. C'est le moment idéal pour expliquer certaines réalités comme le fait que le responsable FRIJ n'est pas celui qui décide de l'acceptation ou du refus des demandes.

#### GESTION DU FONDS

La gestion comprend premièrement la création et la formation du comité d'analyse et de recommandation. La rédaction des protocoles d'entente, l'analyse de l'atteinte des objectifs visés par les projets financés et le versement des sommes attribuées aux différents projets sont également des tâches quotidiennes d'un responsable FRIJ. De plus, plusieurs outils devront être développés et mis à jour par le responsable FRIJ en collaboration avec son équipe et son comité, notamment le code d'éthique, la grille d'analyse, le calendrier, le formulaire, le guide du promoteur, etc. (voir plus de détails dans les sections suivantes).

Finalement, dans plusieurs forums jeunesse, le responsable FRIJ doit aussi s'occuper de la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse en faisant la compilation des données pour le Secrétariat à la jeunesse (la reddition de compte) et en s'assurant du respect des différents critères se trouvant dans la convention, comme la répartition des sommes entre AJS et PLR.



# LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

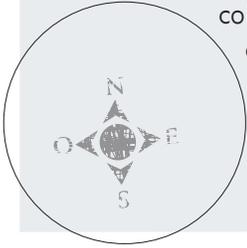
La stratégie d'investissement du FRIJ est déterminée par les priorités du forum jeunesse, mais elle doit également s'articuler autour des défis de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement ainsi que des priorités régionales, telles que définies dans le plan stratégique de développement régional (le plan quinquennal).

Pour déterminer ses priorités d'investissement, le forum jeunesse doit avoir une bonne lecture de la situation des jeunes sur son territoire. Il peut consulter directement les jeunes par le biais de sondages ou d'événements, avoir recours à des données disponibles au sein des différentes organisations régionales ou utiliser des recherches et avis provenant des organismes et partenaires jeunesse du territoire. Toutes ces informations doivent être colligées de façon concise et visuelle pour permettre aux membres du forum de se positionner sur les enjeux régionaux prioritaires pour la jeunesse.



## EXEMPLE DE PRIORISATION DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Leur méthode consiste à placer plusieurs variables dans un tableau commun. La première colonne permet de faire la liste des défis de la Stratégie. Dans la deuxième colonne, on place chaque priorité de la CRÉ (s'il y a lieu) dans la case correspondante à la Stratégie et ainsi de suite pour les



préoccupations soulevées par le forum et les données disponibles pour chacun des thèmes. L'avant-dernière colonne sert à présenter les interventions du Forum qui sont déjà actives. Les «cases vides» qui apparaissent dans cette colonne correspondent à des indications des possibilités d'investissement pour le FRIJ. Ce tableau peut prendre beaucoup d'ampleur selon les informations qu'on y inclut. Voici un exemple pour certains défis de la Stratégie jeunesse 2009-2014 :

Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement québécois	Planification quinquennale du Centre-du-Québec 2008-2013	Mémoire du Forum jeunesse sur la Stratégie d'action jeunesse (priorités)	Données disponibles (réf : Mémoire du Forum)	FRIJ 2009-2014 AJS en activité	FRIJ 2009-2014 AJS possible
<p><b>Défi des régions</b> Favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec;</p> <p>Soutenir le retour, l'établissement et le maintien en région</p>	<p>Accentuer le pouvoir d'attraction de la région;</p> <p>Favoriser le maintien, le retour ou l'établissement des personnes au Centre-du-Québec, particulièrement les jeunes.</p>	<p>Accentuer le pouvoir d'attraction de la région;</p> <p>Faciliter l'accessibilité aux stages de formation en région;</p> <p>Assurer le déploiement de projets comme Place aux jeunes sur tout le territoire.</p>	<p>Entre 2001 et 2006, la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans a diminué de 2,3 % au Centre-du-Québec, tandis que dans l'ensemble du Québec, elle augmentait de 3,5 %.</p>	<p><b>AJS Migration des jeunes</b></p> <p>L'action jeunesse structurante sur la migration des jeunes a pour but de créer un climat favorable à l'attraction, au maintien et à l'établissement des jeunes et des jeunes familles au Centre-du-Québec, par le biais d'actions structurantes régionales et dans les territoires de MRC.</p>	
<p><b>Défi de l'entrepreneuriat</b> Promouvoir l'économie sociale dans les régions.</p>	<p>Stimuler et supporter l'entrepreneuriat et le développement de nouvelles entreprises;</p> <p>Favoriser l'augmentation des compétences des gestionnaires d'entreprises.</p>	<p>Favoriser une culture de la relève en entreprise par le tutorat et le partage d'expertise;</p> <p>Soutenir le développement et la consolidation des entreprises d'économie sociale.</p>	<p>Au Centre-du-Québec, 2 000 emplois sont occupés dans des entreprises d'économie sociale, dont 637 par des jeunes de 35 et moins et 21 d'entre eux occupent des postes de direction.</p>		<p><b>Entente spécifique en économie sociale</b></p>

## LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT PRÉSENTES DANS LES FORUMS JEUNESSE POUR 2009-2014<sup>1</sup>

Priorité d'investissement	Nombre de forums jeunesse
Saines habitudes de vie (santé)	17
Participation citoyenne (défi des régions)	16
Réussite éducative, persévérance scolaire et lutte au décrochage	16
Entrepreneuriat (social, coopératif, relève, etc.)	14
Environnement	13
Emploi	11
Ouverture, rapports égalitaires, diversité	8
Établissement et rétention des jeunes en région	7
Culture et loisirs	5
Appartenance des jeunes à leur région, image de la région	4
Qualité du milieu de vie	4
Continuum de services, arrimage des services	2
Famille, conciliation travail-famille-étude	2
Mentorat, tutorat, création de liens intergénérationnels et partage de connaissances	2
Développement économique	2
Créativité et innovation	1
Jeunes en difficulté	1



1. Ce tableau a été réalisé grâce à une compilation des priorités d'investissement obtenues des forums jeunesse (par une consultation et sur leur site Internet). Il est à noter que certaines priorités ont été regroupées sous une appellation plus large afin de faciliter la compilation.



# LES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX (PLR)

Selon la convention de subvention des forums jeunesse, un projet local ou régional (PLR) intervient de façon ponctuelle sur une problématique jeunesse particulière et ciblée en vue de dynamiser le milieu. Le projet, déposé par un ou des promoteurs, vise à améliorer la situation des jeunes de la région. En outre, les règles suivantes s'appliquent à tout projet local et régional :

- vise l'autonomie financière du projet;
- vise l'atteinte d'objectifs à court terme et est d'une durée de deux ans et moins.

Avant de décrire les différentes étapes par lesquelles passe un promoteur lorsqu'il dépose un projet au forum jeunesse, il est important de souligner que certains forums jeunesse procèdent par appel de projets pour le dépôt de PLR, alors que d'autres les reçoivent en continu.

## EXEMPLE D'APPEL DE PROJETS AU FORUM JEUNESSE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

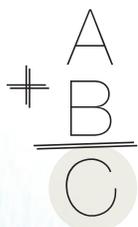
En 2009, lorsque le conseil d'administration du Forum jeunesse Abitibi-Témiscamingue (FJAT) a pris la décision de réaliser un appel de projets, il ne se doutait pas des retombées indirectes que cela occasionnerait. Premièrement, le processus permet à 10 jeunes de participer aux travaux du comité consultatif. Ils apprennent à connaître le FJAT, saisissent l'occasion

de s'impliquer dans leur communauté et développent une vision régionale. Deuxièmement, les 57 dossiers reçus ont permis à l'organisation de mesurer avec plus d'acuité les besoins criants dans les milieux. Enfin, lesancements et les ouvertures officielles furent autant d'occasions d'offrir aux administrateurs du FJAT la chance d'être présents, actifs et reconnus sur tout le territoire. Bref, le FJAT a dénombré de nombreux avantages liés à la réalisation d'un appel de projets.

## PREMIER CONTACT

Pour la plupart des forums jeunesse, l'ensemble des documents (programme et formulaire) est disponible sur leur site Internet. Pour d'autres, le formulaire de demande n'est remis qu'après validation de l'admissibilité du projet par téléphone ou en personne.

Par ailleurs, même si le formulaire est disponible en ligne, il demeure important de sensibiliser les candidats à la pertinence de faire appel au responsable FRIJ avant même de commencer à le remplir. Ce premier contact permet de préciser les caractéristiques particulières du FRIJ de la région. Par exemple, dans certaines régions les dépenses d'immobilisations ne sont pas admissibles, ou encore les dépenses salariales ne sont admissibles qu'à 60%. C'est aussi à ce moment qu'on peut faire des recommandations sur la présentation du projet.



## RÉCEPTION DU PROJET

Lorsqu'on reçoit le formulaire de demande, il est important de vérifier que la version papier de la demande est adéquate et qu'elle contient tous les documents demandés.

Dans certaines régions, c'est aussi l'étape où on ouvre le dossier en lui octroyant un numéro de référence pour entrer ensuite les informations dans une base de données. Celle-ci contient habituellement les coordonnées de l'organisme promoteur, les détails financiers de sa demande et la description du projet. Selon l'efficacité des bases de données (fichier Excel, Access, File Maker...), l'avantage de saisir ces données à cette étape est de pouvoir travailler avec des documents de fusion pour la suite du processus. L'adresse est donc écrite une seule fois dans la base puis générée automatiquement pour chaque communication avec le promoteur. L'inconvénient est qu'on y inscrit tous les dossiers, peu importe s'ils sont recommandés ou non.

Cette étape se finalise avec l'envoi d'un accusé de réception, par la poste ou par courriel. L'accusé de réception peut préciser les documents manquants si les règles du forum jeunesse permettent de compléter un dossier après son dépôt.

### EXEMPLE D'UTILISATION D'UNE BASE DE DONNÉES À LA COMMISSION JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT

À la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent, l'appel de projets se fait en ligne via un formulaire géré par la base de données File Maker. Les promoteurs de projets, avec un mot de passe, ont accès à leur

demande jusqu'à la date butoir. Une fois qu'ils ont soumis leur demande, ils envoient par la poste les pièces manquantes (par exemple: résolution du conseil d'administration, liste des membres du conseil d'administration, etc.) Les suivis (avis de réception, réponse positive ou négative et protocole d'entente) sont aussi réalisés via cette base de données.

## ANALYSE PAR LE RESPONSABLE FRIJ

Si des questions se présentent à la lecture de la demande, il est possible d'aller chercher des précisions en communiquant avec le promoteur soit par téléphone, par courriel ou par envoi postal. Plus l'information est critique pour la prise de décision, plus il est important de conserver des écrits de cette communication. Si celle-ci a été faite par téléphone, il faut prendre quelques minutes pour résumer la conversation sur une feuille bien identifiée à cette fin et l'insérer au dossier. L'analyste prépare ensuite une fiche de recommandation pour le comité d'analyse selon le modèle et les critères du forum jeunesse. En cas de doute, il peut être pertinent d'entrer en contact avec des partenaires identifiés afin de mesurer leur implication et leur confiance dans le projet présenté.

## ANALYSE EN COMITÉ

La convention avec le Secrétariat à la jeunesse exige que le comité d'analyse et de recommandation pour les projets locaux et régionaux du FRIJ soit composé de représentants jeunesse issus de différents secteurs d'activités (communautaire, coopératif, étudiant, environnemental, association de travailleurs et employabilité). Le nombre de membres de ce comité peut varier d'un forum jeunesse à l'autre et certains utilisent leur conseil d'administration comme comité d'analyse. Les outils peuvent aussi être différents. Certains forums jeunesse nomment un président de comité qui peut animer les discussions et même répondre à certaines questions de promoteurs insatisfaits des décisions.

## UN TRUC

*Il est souhaitable de demander au promoteur de nous envoyer sa demande aussi par voie électronique, afin de faire du copier/coller vers la base de données et diminuer le temps de saisie.*





## UN TRUC

*Il est pertinent de bien connaître les préoccupations et objectifs des membres du C.A. pour préparer la présentation en fonction des questions pièges qui pourraient être posées au responsable FRIJ. Tout dépendant du conseil et de l'équipe en place, le responsable FRIJ peut assister aux rencontres de C.A. même si le FRIJ n'est pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne le C.A. de la CRÉ (pour les*

*forums jeunesse non incorporés), la façon dont les autres dossiers régionaux sont traités donne des indices concernant la manière dont les recommandations du FRIJ seront reçues. Par exemple, la répartition des sommes et le nombre de projets subventionnés par territoire sont des sujets sensibles pour les élus qui siègent à la CRÉ.*

L'analyste peut soumettre les formulaires de projets directement aux membres quelques jours avant la rencontre. Les membres utilisent une grille d'analyse pour évaluer chacun des projets. Lors de la rencontre d'analyse, les évaluations sont mises en commun et discutées dans le but d'en arriver à un consensus.

L'analyste peut présenter les fiches de recommandation directement en rencontre d'analyse. Le comité évalue alors les projets en fonction d'une grille d'analyse commune.

Cette étape se termine avec les recommandations du comité d'analyse. En plus de déterminer les projets acceptés et refusés, les recommandations peuvent inclure des conditions à remplir par le promoteur.

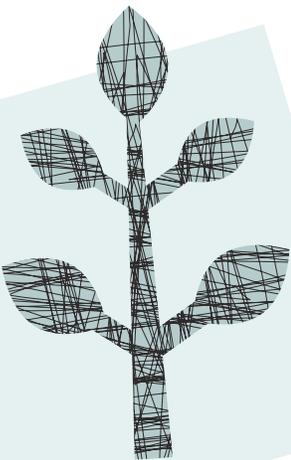
### DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les recommandations sont habituellement présentées par le responsable FRIJ aux membres du conseil d'administration (C.A.) du forum jeunesse et ensuite aux membres de la conférence régionale des élus (pour les forums jeunesse non incorporés). Généralement, le C.A. approuve les recommandations du responsable et du comité d'analyse. Si un désaccord apparaît, il doit être traité en fonction des processus prévus au cadre de gestion du FRIJ.

Dans certaines régions, c'est ici que la première saisie de données est faite pour inclure seulement les projets acceptés. Pour les autres, il s'agit d'aller mettre à jour les données en incluant la décision du C.A., le montant octroyé et les modalités de versements.

### PROJET REFUSÉ

Si le projet est refusé, la plupart du temps il est possible de le retravailler avec le promoteur pour y intégrer les recommandations faites par le comité d'analyse ou le C.A. Dans le cas où ce ne serait pas possible, une lettre officielle doit être envoyée au promoteur expliquant le refus avec le plus de précision possible. Le dossier peut ensuite être fermé. Dans la plupart des forums jeunesse, il n'y a pas de processus d'appel de la décision. Par contre, le projet peut toujours être déposé une deuxième fois au forum jeunesse, surtout lorsque celui-ci fonctionne par appel de projets.



## PROJET ACCEPTÉ

Dans le cas des projets acceptés, une lettre est envoyée au promoteur pour confirmer la décision. Le responsable FRIJ contacte ensuite le promoteur pour déterminer les modalités du protocole d'entente. Par exemple, il peut être nécessaire de faire des ajustements budgétaires pour que le projet soit conforme aux recommandations du C.A. Le protocole est ensuite signé par toutes les parties. Aller signer la convention chez le promoteur peut être pertinent à cette étape, surtout pour établir un contact personnalisé, mais aussi pour s'assurer que la convention est bien comprise.

## VERSEMENTS DE L'AIDE FINANCIÈRE

Habituellement, le premier versement se fait à la signature du protocole. Selon la durée du projet et les normes régionales du FRIJ, il est possible de verser l'aide financière en plusieurs tranches. À titre d'exemple, pour les projets d'une durée de six mois on peut faire deux versements : 90 % à la signature et 10 % au rapport final. Dans le cas des projets de 12 mois, il peut être pertinent de faire trois versements : 60 % à la signature, 30 % au dépôt du rapport d'étape et 10 % au rapport final. D'autres modalités peuvent aussi être déterminées en fonction des besoins particuliers du projet.

### UN TRUC

*Il est judicieux de conserver au moins 10 % de l'aide financière à être versée après la réception du rapport final. Ainsi, il y a plus de chances que ce rapport soit fait et déposé. Cela permet aussi de faire les ajustements qui s'imposent selon le protocole d'entente.*

## RAPPORT D'ÉTAPE

Selon la durée des projets, il peut être nécessaire d'obtenir un ou plusieurs rapports d'étape. Ce document doit rendre compte des activités réalisées et du bilan financier. À l'analyse du rapport, le responsable FRIJ peut donc s'assurer que le projet est toujours conforme au protocole d'entente. Dans le cas contraire, il peut retenir le versement prévu à cette étape jusqu'à ce que le promoteur apporte les modifications nécessaires.

## VERSEMENT FINAL

Le responsable FRIJ doit analyser minutieusement le rapport final pour s'assurer que les activités financées et le bilan financier de l'ensemble du projet concordent avec le protocole d'entente. Certains forums exigent d'obtenir des états financiers vérifiés, ce qui évite d'avoir à vérifier l'ensemble des preuves justificatives. Pour les forums qui ne les exigent pas, le responsable doit vérifier toutes les preuves justificatives pour s'assurer qu'elles concordent avec les dépenses admises et qu'elles sont conformes au protocole.

Suite à cette vérification, le montant du décaissement final ou du recouvrement peut être déterminé. Les informations peuvent alors être inscrites dans la base de données puis le projet peut être fermé une fois le dernier versement fait.

### UN TRUC

*Une procédure de recouvrement doit être établie par le forum au préalable, pour éviter d'improviser lors d'une situation problématique.*



# LES ACTIONS JEUNESSE STRUCTURANTES (AJS)

Une action jeunesse structurante (AJS) permet la concrétisation des priorités jeunesse en matière de développement régional. Elle permet d'aborder un enjeu dans un contexte de concertation en lien avec les objectifs de la Stratégie d'action jeunesse.

Selon les conventions de subvention qui lient les forums jeunesse au Secrétariat à la jeunesse :

*... l'action jeunesse structurante permet notamment d'expérimenter, en région, de nouvelles façons de faire. À cet égard, la contribution du FRIJ à une entente spécifique est reconnue comme une participation à une action jeunesse structurante. En outre, les règles suivantes s'appliquent à toute action jeunesse structurante :*

- découle de priorités sous-régionales ou régionales;
- assure la participation d'au moins trois partenaires;
- représente généralement un investissement du FRIJ supérieur à 25 000 \$;
- s'emploie à au moins deux municipalités régionales de comté ou arrondissements selon le type de région ou municipalité, sauf pour les communautés métropolitaines et Laval où leur portée s'adapte à l'équivalent d'au moins deux quartiers. Peut aussi s'employer à un territoire de commission scolaire ou à un territoire de centre de santé et de services sociaux;
- vise l'atteinte d'objectifs à moyen ou long terme et est d'une durée de plus d'une année.

Comme il a déjà été mentionné, une AJS doit être en lien avec les priorités du forum jeunesse, mais aussi avec le plan quinquennal de la région et les défis de la Stratégie d'action jeunesse. On peut répertorier plusieurs façons d'élaborer des AJS dépendamment des forums jeunesse :

- Une AJS où le forum jeunesse agit principalement comme partenaire financier
- Une AJS où le forum jeunesse agit comme partenaire dans une concertation déjà existante
- Une AJS où le forum jeunesse est l'initiateur de la concertation

Certains forums ont choisi de financer des AJS selon un ou plusieurs de ces modèles en même temps. Il peut cependant exister d'autres modèles de même que des modèles hybrides qui se composent d'un mélange des trois types d'AJS.

## **AJS OÙ LE FORUM JEUNESSE AGIT PRINCIPALEMENT COMME PARTENAIRE FINANCIER**

Certains forums jeunesse proposent à des promoteurs qui sont déjà concertés de déposer des projets qui satisfont les critères d'admissibilité d'une AJS. Ils peuvent alors être traités selon les mêmes processus que les appels de projets locaux ou encore leur réception peut être faite en continu.

Ce type d'AJS demande normalement peu d'investissement en temps de la part du forum jeunesse, mais le responsable FRIJ doit tout de même s'assurer que le projet a déjà fait l'objet d'une concertation dans le milieu afin de respecter la définition même de l'AJS. Un comité de suivi peut être mis sur pied avec le forum jeunesse comme membre.

Certains forums jeunesse ont aussi un comité AJS-FRIJ qui analyse les demandes reçues des promoteurs et fait ensuite une recommandation au forum. Cette façon de faire permet la participation des membres au processus de développement d'une AJS, de la même sorte qu'ils participent au processus de recommandation des PLR.

### EXEMPLE D'UNE AJS SOUMISE PAR UN PROMOTEUR AU FORUM JEUNESSE LAVAL

La Scène 1425 est un projet de diffusion initié par un jeune promoteur qui, en 2008, a approché la Corporation de la Salle André-Mathieu au sujet des enjeux liés à la relève des arts de la scène et à l'accessibilité des spectacles pour les jeunes. Cette AJS vise à faire la promotion des arts de la scène et de la musique actuelle (dite émergente)

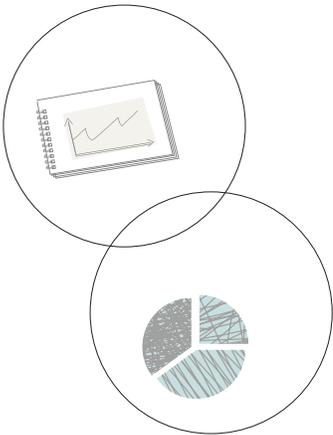
au Québec ainsi que de la relève locale en premières parties de spectacles, et ce, dans des conditions professionnelles. **Scene1425.com** se veut un outil mis en œuvre pour répondre aux différents objectifs de diffusion et de positionnement auprès d'une industrie en pleine mutation. Cette AJS a notamment été rendue possible grâce au support financier de la Corporation et du Forum jeunesse Laval.

### AJS OÙ LE FORUM JEUNESSE AGIT COMME PARTENAIRE DANS UNE CONCERTATION DÉJÀ EXISTANTE

Dans certains cas, le forum jeunesse peut se joindre à une concertation mise en place par des partenaires de son milieu. La concertation permet la mise en commun des ressources financières, matérielles et humaines afin de bâtir et réaliser un plan d'action sur un enjeu de la région.

Ce type d'action demande généralement moins d'énergie à mettre en place, car normalement c'est un des partenaires de l'AJS, par exemple la CRÉ, qui assure la coordination de la concertation et voit à l'avancement des travaux. Par contre, lorsque l'AJS se développe dans le cadre d'une entente spécifique, le processus menant à sa signature peut être très long dépendamment des partenaires qui sont impliqués.

Toujours dans le cas des ententes spécifiques (voir le lexique pour la définition), il se peut que la clientèle rejointe ne soit pas uniquement jeune ; par contre, les fonds investis par le forum jeunesse doivent être dédiés à la jeunesse ou permettre l'atteinte d'objectifs liés à celle-ci.



## AJS OÙ LE FORUM JEUNESSE EST L'INITIATEUR DE LA CONCERTATION

Dans ce type d'AJS, le forum jeunesse agit un peu comme le promoteur de l'AJS. Il cible un ou plusieurs enjeux sur lesquels ses membres veulent travailler. C'est alors à la permanence de rencontrer les partenaires du milieu, de les mobiliser et d'élaborer un plan d'action.

Selon les enjeux choisis, ce type d'AJS est très énergivore, car la plupart du temps, la concertation débute à zéro. Il faut donc partir de rien ou presque et se bâtir un réseau, travailler en commun sur le plan d'action de même que sur une planification financière et inciter les partenaires à s'investir dans le projet.

Voici quelques exemples d'AJS développées par les forums jeunesse :

### LE FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES ET L'ENTENTE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Cette entente de partenariat a pour objectif de favoriser le développement des communautés tout en augmentant l'engagement des jeunes de moins de 35 ans des Laurentides dans leur milieu. Elle se

matérialise par l'embauche, dans 7 carrefours jeunesse-emploi, de 6 agents de mobilisation à la participation citoyenne. En lien avec l'agent de participation citoyenne, ces derniers déploieront des actions locales et régionales visant à assurer une plus grande participation des jeunes dans leurs communautés.

### LE FORUM JEUNESSE ESTRIE ET SON NOUVEAU FONDS D'INITIATIVES EN PARTICIPATION CITOYENNE (FIPC)

Dans le bilan du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009, il a été constaté un faible taux de représentation des 12-21 ans dans le dépôt de projets; le Forum jeunesse Estrie a donc songé à mettre sur pied un fonds plus accessible pour eux.

Ainsi, le Fonds d'initiatives en participation citoyenne

(FIPC) se veut un hybride inspiré de la formule de subvention du Forum jeunesse Montérégie-Est et de la bourse « Passe à GO! » du RAJ-02. Il est un programme d'aide pour les initiatives des jeunes, dont les montants octroyés sont fixes (500 \$ ou 1 000 \$) et permettent de réaliser des projets en fonction de la qualité de la démarche du jeune. Le montant réservé de l'enveloppe FRIJ 2011-2012 est de 21 000 \$, à raison de 3 000 \$ par MRC. Un premier appel de projets a été lancé en avril 2011.

### LE FORUM JEUNESSE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT ET LES FONDS DES TABLES JEUNESSE

Cette AJS permet de prendre un projet de niveau local concerté (par exemple dans une MRC) et de le développer en projet régional concerté afin d'obtenir une vision et des retombées à beaucoup plus long terme pour chacun de nos investissements. D'importants liens

et des comités ont été créés avec les CSSS et l'Agence de santé publique. Les projets issus de cette AJS sont beaucoup plus structurés et structurants, autant pour les partenaires et les promoteurs que pour les jeunes associés aux projets. Cette AJS nous a permis d'établir de nouvelles méthodes de travail et d'acquérir l'expertise de plusieurs niveaux d'interventions jeunesse afin de les mettre en commun.

## LES ÉTAPES DES AJS

Selon les différents types d'AJS, mais aussi selon les forums jeunesse, les étapes de mise en place d'une AJS peuvent différer. Voici un tableau qui trace les grandes lignes des étapes de mise en place que l'on peut retrouver dans certains forums jeunesse :

Forum jeunesse comme partenaire financier	Forum jeunesse comme partenaire financier et de concertation	Forum jeunesse comme initiateur de la concertation
Mise en place de l'appel de projets, soit la rédaction du guide et des différents critères d'admissibilité Ou Réception en continu.	Le forum jeunesse se joint à une concertation déjà établie entre des partenaires de diverses organisations sur un enjeu majeur. Le ou les porteurs du projet sont souvent déjà ciblés à cette étape.	Choix d'enjeux par les membres du forum jeunesse ( <i>voir la section sur les priorités d'investissement</i> ).
Rencontres de promoteurs intéressés à déposer une demande ou à se concerter sur une action.	Participation aux rencontres d'élaboration du projet.	Mise en place de la concertation et recherche de documentation sur l'enjeu.
Analyse du projet et des partenaires impliqués.	Le forum jeunesse peut choisir de cibler et financer une sous-priorité spécifique et jeunesse dans l'entente.	Rencontres avec les partenaires et élaboration du projet. Le forum jeunesse peut être responsable de la rédaction des différents documents notamment le plan d'action et la planification budgétaire.
Tenue du comité d'analyse et adoption au forum jeunesse et à la CRÉ, s'il y a lieu.	Adoption au forum jeunesse et à la CRÉ, s'il y a lieu.	Adoption au forum jeunesse et à la CRÉ, s'il y a lieu.
Signature de l'entente.	Signature de l'entente.	Identification d'un ou de porteurs du projet (souvent le forum jeunesse) et signature de l'entente.
Suivi de l'entente au sein d'un comité, s'il y a lieu.	Suivi de l'entente au sein d'un comité, s'il y a lieu.	Suivi de l'entente au sein d'un comité, s'il y a lieu.

### QUELQUES TRUCS DU FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL :

Une AJS est un processus de longue haleine, afin d'éviter les faux pas et les pertes de temps :

- prendre le temps de bien s'informer sur l'enjeu ciblé;
- s'informer aussi sur les partenaires potentiels afin de solliciter ceux qui sont les plus pertinents et s'assurer de contacter une personne apte à prendre certaines décisions dans l'organisation;
- informer régulièrement les membres de son comité de travail, mais aussi les membres du forum jeunesse de l'avancement du projet;
- être à l'écoute des partenaires et orienter le travail vers un plan d'action clair et concis dont les objectifs sont réalistes;
- être flexible en se donnant la possibilité d'ajouter ou de retirer des partenaires en cours de route et de modifier les objectifs selon les nouveaux développements de l'action.

# LES OUTILS DU RESPONSABLE FRIJ

## LES OUTILS DU RESPONSABLE FRIJ

### LE CADRE DE GESTION

Ce document est le fondement même du financement d'un forum jeunesse. Il présente les mécanismes d'analyse et d'évaluation et permet aux administrateurs et à la permanence d'un forum jeunesse d'assurer une saine gestion des sommes accordées par le gouvernement du Québec.

Un cadre de gestion peut comprendre les sections suivantes :

- La description des programmes de financement (PLR, AJS et autres)
- Le calendrier des investissements pour les appels de projets effectués à dates fixes ou les règles concernant le financement des projets qui entrent en continu
- Les priorités d'investissements et leurs définitions
- Les programmes de financement :
  - La définition
  - La clientèle visée
  - Les critères d'analyse
  - Les organismes admissibles
  - Le budget
  - Le processus décisionnel
  - Les restrictions

Le cadre de gestion doit être adopté par les membres du forum jeunesse et par la CRÉ pour les forums jeunesse non incorporés.

### LE CODE D'ÉTHIQUE

L'importance de la transparence et de l'absence de conflit d'intérêts lors de l'attribution des subventions dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse nous amène à définir des règles d'éthique qui gouverneront la conduite des membres du forum jeunesse pour l'ensemble du processus. De plus, le forum jeunesse est tenu, par sa convention avec le Secrétariat à la jeunesse, de se doter d'un cadre de référence sur les dispositions à prendre concernant les conflits d'intérêts.



Le code d'éthique consiste donc généralement en un document qui doit être signé par tous les membres d'un forum jeunesse et/ou d'un comité consultatif. Il peut inclure les notions suivantes :

- L'obligation de discrétion, soit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui sont de nature confidentielle.
- L'obligation d'agir avec honnêteté soit d'éviter de se placer en situation de corruption ou d'apparence de corruption. À cet égard, le membre ne peut accepter une somme d'argent ou toute autre considération pour l'exercice de ses fonctions.
- L'obligation d'agir avec impartialité, c'est-à-dire éviter toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice et l'équité. Il doit éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.
- L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts. Le conflit d'intérêts est lié aux situations où le membre du forum a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter sur les intérêts de la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse. Un membre ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Tout membre se trouvant dans une situation telle que décrite précédemment devra en informer le forum jeunesse.

### LA POLITIQUE DE VISIBILITÉ

Dans une convention entre le forum jeunesse et le promoteur, une politique de visibilité peut être ajoutée afin d'établir les règles que le promoteur doit respecter pour répondre aux demandes du forum jeunesse.

Plusieurs éléments de communication peuvent être présents dans une telle politique, notamment :

- La façon d'utiliser le logo du forum jeunesse et/ou de la Stratégie d'action jeunesse dans toutes les communications (Internet, brochures, dépliants, rapport, etc.);
- Les personnes à inviter au lancement et aux autres événements reliés au projet et des modalités concernant leurs discours, s'il y a lieu.
- La mention du financement du FRIJ dans les autres documents de communication.

Parallèlement, le forum jeunesse doit lui aussi respecter la politique de visibilité présente dans sa convention avec le Secrétariat à la jeunesse soit :

- Rendre visible le logo de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 sur tout le matériel promotionnel et d'information;
- Inviter le ministre ou son représentant aux événements officiels;
- Acheminer tout document promotionnel, invitation et communiqué au SAJ.

### REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes est un des éléments les plus importants de la convention de subvention avec le **Secrétariat à la jeunesse**, car elle détermine les façons de justifier et rendre compte de l'argent investi.

Ainsi, le forum jeunesse doit remettre annuellement un rapport des investissements conventionnés couvrant une période annuelle du 1er avril au 31 mars. Le rapport des investissements compile plusieurs informations et trace le portrait des sommes investies au cours de l'année selon la subvention accordée par le SAJ.

Il importe ici de souligner que la somme dite «conventionnée» fait l'objet d'une convention signée entre le forum jeunesse et le ou les promoteurs, par opposition à une somme «réservée» ou «engagée» qui peut, selon le forum jeunesse, s'appliquer à une somme qui a fait l'objet d'une résolution par les membres du forum ou par la CRÉ afin d'être conventionnée plus tard, lorsque tous les détails de l'AJS ou du PLR seront réglés.

### AUTRES OUTILS

Finalement, comme il a été évoqué dans les sections sur les projets locaux et régionaux et les actions jeunesse structurantes, d'autres documents sont utilisés par le responsable FRIJ dans le cadre de la **reddition de compte que les promoteurs doivent effectuer**.

Pour un PLR, la grille d'analyse préalable, le rapport d'étape et le rapport final en sont de bons exemples. Pour une AJS, un plan d'action, un bilan annuel et des états financiers sont souvent demandés.

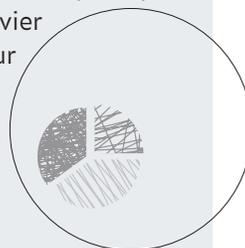
#### EXEMPLE D'UN OUTIL D'ANALYSE INTÉGRANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE 02 (SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)

Au Québec, le gouvernement a adopté une loi venant préciser le concept de développement durable à l'aide de seize principes. Le Regroupement Action Jeunesse a identifié six de ces principes comme prioritaires :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement

- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Production et consommation responsable

L'évaluation des projets déposés s'effectue donc grâce à une grille qui prend en compte ces principes. De cette façon, le FRIJ est plus qu'un levier économique, il devient un catalyseur de projets propulsant la région vers un mode de développement à plus long terme.





# BOTTIN DES PARTENAIRES

## LES AGENCES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

L'Agence fournit «entre autres» des services régionaux de santé publique en matière de surveillance de l'état de santé et de bien-être, de promotion, de prévention et de protection. L'organisation veille ainsi à la promotion d'activités susceptibles d'améliorer la santé et le bien-être de la population. À cet égard, elle doit collaborer à la mise en œuvre de ces activités avec d'autres organismes de la région.

CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI (CJE)

La mission des CJE est d'accompagner les 16 à 35 ans vers leur intégration socioprofessionnelle. Pour ce faire, ils offrent une gamme de services permettant d'identifier leurs besoins et d'y répondre tout en favorisant le développement de nouveaux services adaptés à leur réalité et en facilitant l'accès aux ressources existantes.

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

En Estrie, l'AJS **Coordination de projets régionaux en entrepreneuriat jeunesse** vise l'embauche d'une ressource de coordination régionale responsable du développement des activités en entrepreneuriat et est réalisée en partenariat avec 7 CJE.

CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

Les CLD ont pour mission de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur d'un territoire, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région. Les entrepreneurs et les promoteurs de projets structurants peuvent trouver un soutien technique et professionnel et, dans certains cas, une aide financière pour la concrétisation de leurs projets d'entreprise, qu'il s'agisse d'entrepreneuriat privé ou collectif.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Appui aux initiatives d'économie sociale
- Aide aux travailleurs autonomes
- Fonds d'aide au démarrage d'entreprises

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Dans Lanaudière, l'AJS **Mentorat d'affaires** a pour but de soutenir la culture entrepreneuriale et le développement des entreprises sur le territoire lanauois par le transfert des compétences d'entrepreneurs expérimentés. Un des partenaires est un CLD.

CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES COMMISSIONS SCOLAIRES (CS)

Les commissions scolaires du Québec ont le mandat général d'organiser les écoles et la prestation des services éducatifs des ordres primaire et secondaire, généraux comme professionnels, aux enfants comme aux adultes. Elles exercent donc les pouvoirs que leur reconnaît la Loi sur l'instruction publique à l'égard des services éducatifs, des personnels, des services à la communauté, des immeubles, du transport et du financement.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Les directions générales
- Conseils des commissaires

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ)

Le conseil d'administration d'une CRÉ est composé des membres suivants agissant sur son territoire :

- les préfets des MRC;
- les maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus;
- les maires des municipalités locales énumérées à l'annexe B de la Loi sur la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui comprend des municipalités de moins de 5000 habitants.

Chaque CRÉ a pour principal mandat :

- d'évaluer les organismes de planification et de développement travaillant aux paliers local et régional, organismes dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- de favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- de donner, s'il y a lieu, des avis au ministre sur le développement de la région.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Le fonds de développement régional (FDR)

### PRISE DE CONTACT :

S'adresser au conseiller en développement à qui ont été dévolus les dossiers jeunesse

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Plusieurs programmes de bourses et de subventions
- Intervention régionale exercée par les **Conseils régionaux de la culture**

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Dans son entente de partenariat sur la **Valorisation et le renforcement de la pratique artistique professionnelle de la région du Bas-Saint-Laurent**, la Commission jeunesse collabore entre autres avec le CALQ et le Conseil régional de la culture de sa région. L'entente vise notamment à améliorer les conditions de pratique des artistes, travailleurs culturels et organismes en création, production, diffusion et formation.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec est une agence (unité autonome) au sein du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**. L'agence est née de la fusion, en 1998, de différents services d'emploi et de main-d'œuvre. Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Cette organisation peut aider à la réalisation d'un projet par un apport sous forme de subventions salariales. Cette aide se fait par l'entremise des centres locaux d'emploi.

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Le Forum jeunesse Longueuil participe au **Parcours vers l'entrepreneuriat** en partenariat avec plusieurs acteurs de la région, dont Emploi-Québec Montérégie. Ce parcours est une séquence d'activités qui permet aux étudiants de découvrir les différents types d'entrepreneurs, de s'initier aux principes de base du démarrage d'entreprise et même d'évaluer leur propre profil entrepreneurial.

### PRISE DE CONTACT :

Contactez l'agent responsable du programme de subventions salariales au CLE concerné.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POSTSECONDAIRES

Il s'agit ici des établissements d'enseignement collégial, des universités et des autres écoles techniques postsecondaires.

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Le Forum jeunesse des Laurentides est partenaire d'un PLR initié par l'UQO-Campus Saint-Jérôme sur la **Mobilité durable**. L'objectif est de sensibiliser les étudiants postsecondaires aux alternatives à l'automobile. L'investissement du Forum jeunesse Laurentides est attribué, entre autres, au salaire d'un jeune qui coordonne l'ensemble du projet.

### PRISE DE CONTACT :

Pour un appui ou une proposition à caractère régional, il est possible de s'adresser au Conseil ou la Table interordre (si ce type d'instance existe dans votre région).

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---



---



---

## LES INSTANCES RÉGIONALES MOBILISÉES ET INTER-SECTORIELLES EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (IRM)

Cette appellation désigne les organismes québécois déjà reconnus en tant que « dépositaires de savoirs spécialisés » ou pôles de transfert de connaissances en matière de persévérance scolaire.

L'appellation IRM est formalisée par l'organisme **Réunir Réussir (R<sup>2</sup>)**, qui a pour mission de soutenir des initiatives provenant d'instances régionales mobilisées autour de la persévérance scolaire.

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Dans la région de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le **FJ** assure un leadership dans la mise en place d'une «Entente spécifique en réussite éducative et sociale» à laquelle **R<sup>2</sup>** participe en tant que PARTIE. Les Parties et Intervenants à l'Entente constituent l'**IRM** qui se déploie en 6 comités intersectoriels territoriaux pour les MRC et le territoire autochtone de la région.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---



---



---

## MAISON DE JEUNES (MDJ)

Les maisons de jeunes sont des associations de jeunes et d'adultes qui se sont donné comme mission sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. Ainsi les maisons de jeunes sont issues de la communauté et travaillent avec elle et ses composantes : parents, élus, chefs d'entreprise, écoles, CSSS, services de police, etc.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---



---



---

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMROT a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens.

### PRISE DE CONTACT :

Pour toute information il est possible de s'adresser à l'équipe de votre direction régionale.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (MDEIE)

Le Ministère s'est donné pour mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche, en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique, scientifique, social et culturel, dans une perspective de :

- création d'emplois;
- prospérité économique;
- développement scientifique;
- développement durable.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Programme accord en lien avec les créneaux d'excellence de vos régions respectives

### PRISE DE CONTACT :

Prendre contact avec un conseiller en développement économique en poste à votre direction régionale.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS)

En vertu de sa loi constitutive, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaire, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport.

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

En Abitibi-Témiscamingue, le FJAT a signé une entente de concertation avec les directions régionales du MELS et d'Emploi-Québec pour l'implantation du programme **TÉVA (transition école vie active)** destiné aux jeunes handicapés. Une ressource régionale est embauchée pour supporter les commissions scolaires dans l'implantation du projet dans les polyvalentes de la région.

### PRISE DE CONTACT :

Pour toute information il est possible de s'adresser à l'équipe de votre direction régionale.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES MUNICIPALITÉS LOCALES

Une municipalité est une entité administrative constituée en vertu d'une loi provinciale pour administrer un territoire délimité par décret du gouvernement du Québec. Il y a deux sortes de municipalités : les municipalités locales et les municipalités régionales de comté; les municipalités locales sont des municipalités de paroisse, des municipalités de ville, des municipalités de canton, des municipalités de cantons-unis et des municipalités sans dénomination.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC)

Le palier supralocal est composé des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés métropolitaines et d'une administration régionale.

Les MRC et les communautés métropolitaines ont été créées pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités. C'est le cas du transport en commun, dont la planification à l'échelle supralocale facilite les déplacements des citoyens d'une municipalité à l'autre à l'intérieur d'une zone urbanisée.

### PRISE DE CONTACT :

Les ressources les plus susceptibles d'être interpellées par des actions en lien avec les forums jeunesse sont les responsables du développement du territoire.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## SERVICE CANADA

Service Canada a été créé en 2005 afin que les Canadiens puissent accéder plus rapidement et plus facilement aux programmes et aux services du gouvernement du Canada (600 points de services au Canada).

La **Stratégie emploi jeunesse (SEJ)** du gouvernement du Canada vise à aider les jeunes, en particulier ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

Les programmes de la **SEJ** :

- Objectif carrière
- Connexion compétences
- Expérience emploi été
- Sensibilisation jeunesse

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Au Saguenay Lac-Saint-Jean, la SEJ finance le budget de promotion du projet **Passe à GO...** par l'entremise de son programme «Sensibilisation jeunesse».

### PRISE DE CONTACT :

Contactez l'agent de développement de votre territoire affecté à cette stratégie.

### CONTACT DANS LA RÉGION :

---

---

---

## LES SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) ET LES CENTRES D'AIDE AUX ENTREPRISES (CAE)

Il existe 57 SADC et 10 CAE qui travaillent à dynamiser les régions du Québec.

Ces organisations sont composées de 400 professionnels et 1 350 bénévoles et possèdent des actifs de 200 M\$.

Sont au cœur de leurs préoccupations :

- Le développement économique local
- La création d'emplois
- L'accompagnement et le financement aux entreprises
- La diversification de l'économie
- La sensibilisation à l'entrepreneuriat
- L'exode des populations, particulièrement des jeunes

CONTACT DANS LA RÉGION :

---



---



---

## UNITÉS RÉGIONALES DE LOISIR ET DE SPORT (URLS)

Les URLS sont constituées en corporations autonomes et couvrent l'ensemble des régions administratives du Québec. Elles ont le mandat d'offrir des services adaptés aux réalités particulières de leurs régions respectives. Chacune d'elles reçoit un soutien financier du MELS auquel peut s'ajouter un financement volontaire et des revenus qui proviennent de la vente de services.

### DÉPARTEMENT/ PROGRAMME

- Plusieurs programmes de subvention liés au loisir et au sport

### EXEMPLE DES FORUMS JEUNESSE

Au Bas St-Laurent, l'AJS **Entente de partenariat portant sur la réalisation du programme Secondaire en spectacle, son volet Formation et Rendez-vous pour les années 2010-2014** comprend la réalisation de l'activité Secondaire en spectacle, la mise en place d'un tout nouveau volet Formation et la réalisation des Rendez-vous culturels de la jeune relève amateur. Les partenaires sont l'URLS, le MCCCCF, la Fédération des caisses Desjardins du Québec région Bas-Saint-Laurent et le Club Richelieu du Bas-Saint-Laurent.

### PRISE DE CONTACT :

Pour toute information il est possible de vous adresser à votre organisation régionale. Pour en avoir la liste, consultez le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CONTACT DANS LA RÉGION :

---



---



---

# LEXIQUE

## ADDENDA

Notes additionnelles à la fin d'un ouvrage.

Modification d'un protocole d'entente déjà signé. Par exemple, si le forum jeunesse ajoute une somme de 100 000 \$ à une AJS déjà signée, un addenda doit alors être rédigé. Le format est le même que pour un protocole, mais en plus abrégé. Les articles de loi sont seulement ceux reliés à la modification.

## ACTION JEUNESSE STRUCTURANTE (AJS)

Action qui vise à concrétiser des priorités jeunesse en matière de développement régional. Ces actions permettent d'aborder des défis dans un contexte global et de développement durable. Elles soutiennent la mise en œuvre des plans d'action des forums jeunesse régionaux, qui sont en lien avec les plans quinquennaux de développement des conférences régionales des élus et la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Les AJS favorisent à la fois la concertation régionale et l'expérimentation, en région, de nouvelles façons de faire. À cet égard, la contribution des FRIJ à des ententes spécifiques, avec les conférences régionales des élus, est reconnue comme étant une participation à une action jeunesse structurante.

## COMITÉ D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATION

Un comité d'analyse et de recommandation des projets locaux et régionaux, constitué par le forum, est formé notamment de représentants jeunesse issus de différents secteurs d'activité représentatifs de la région, soit les milieux communautaire, coopératif, étudiant, environnemental, d'association de travailleurs et de l'employabilité. Dans le cas où le secteur visé ne serait pas en mesure d'être comblé, le siège en question demeurerait vacant.

## CONVENTION DE SUBVENTION

Dans le cas des forums jeunesse, cette entente lie le premier ministre et un organisme (une personne morale légalement constituée comme un forum jeunesse incorporé ou une conférence régionale des élus) afin d'établir les modalités de versement d'une subvention permettant à l'organisme de réaliser les obligations et mandats décrits dans la convention.

## ENTENTE DE GESTION

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conclut avec une conférence régionale des élus une entente déterminant les conditions que celle-ci s'engage à respecter ainsi que le rôle et les responsabilités de chacune des parties. Cette entente de gestion porte notamment sur les mandats confiés à la CRÉ par le gouvernement, les attentes du gouvernement relativement à l'exécution de ces mandats, les modalités de financement de la CRÉ et les responsabilités transférées de même que la reddition de comptes. Elle doit remettre annuellement au ministre un rapport d'activités et ses états financiers vérifiés. Le rapport d'activités est déposé par le ministre à l'Assemblée nationale.

### ENTENTE SPÉCIFIQUE

Une entente spécifique est une convention qui associe une conférence régionale des élus (CRÉ) et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux ou d'autres partenaires pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités de la CRÉ, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et pour l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. L'entente spécifique constitue un outil de développement souple, basé sur un partenariat gouvernement-région.

### INDICATEUR

Un indicateur est une information ou un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation d'une situation par le décideur. C'est un signe tangible que quelque chose a été fait.

### INDICATEUR DE PERFORMANCE

Un indicateur permet la mesure de la différence entre le réel et les objectifs pour déterminer si ces derniers sont en voie d'être atteints. Un bon indicateur de performance doit être spécifique, mesurable, atteignable et fixé dans le temps.

### ORGANISME PARRAIN

Organisme admissible comme promoteur qui agit à titre de parrain lorsqu'un jeune ou un groupe de jeunes désirent déposer un projet local ou régional.

### ORGANISME PROMOTEUR

Organisme responsable de la réalisation d'un projet local ou régional, ou, dans certains cas, d'une action jeunesse structurante.

### PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX (PLR)

Les projets locaux et régionaux doivent porter sur une problématique jeunesse particulière et ciblée en vue de dynamiser le milieu et viser l'amélioration de la situation des jeunes de la région en regard de cette problématique. De plus, les promoteurs des PLR doivent viser l'autonomie financière de leur projet ainsi que l'atteinte d'objectifs à court terme. Ils sont donc d'une durée de deux ans ou moins.

### SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il assure la coordination et le suivi de l'action gouvernementale dans ce domaine.

### STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

La Stratégie d'action jeunesse conjugue l'ensemble de l'action gouvernementale pour les jeunes. Elle vise à leur donner les outils nécessaires à leur épanouissement afin qu'ils puissent se développer au meilleur de leurs capacités. Les six défis qui composent la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 sont :

- Le Défi de l'éducation et de l'emploi
- Le Défi de l'entrepreneuriat
- Le Défi de la santé
- Le Défi des régions
- Le Défi de la diversité
- Le Défi de l'environnement



La Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec est soutenue financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

[www.forumsjeunesse.qc.ca](http://www.forumsjeunesse.qc.ca)

